

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 14 avril 2014 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (16h30)
MM Marcel Langlois, conseiller (16h30)
Ghislain Gagnon, conseiller (16h30)
Gaston Simoneau, conseiller (16h30)
Guillaume Hinse, conseiller (16h30)
Gervais Ouellette, conseiller (16h30)
Suzanne Forestier, conseillère (16h30)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 16h30 par Monsieur Réal Fortin, maire de Tingwick. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2014-04-166

Constatation de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du conseil;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que les sujets inscrits sur l'avis de convocation sont les suivants :

- ✓ Dossier branchement du puits PE-2 : avenant #3 de BPR : rencontres et demandes explicatives pour le nouveau conseil
- ✓ Décision soumissions raccordement du puits PE-2
- ✓ Règlement numéro 2014-348 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal de Tingwick
- ✓ Règlement numéro 2014-351 modifiant le règlement numéro 2013-347 décrétant un emprunt de 425 000\$ pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance dans un bâtiment existant
- ✓ Embauche d'un consultant pour la restructuration de l'administration
- ✓ Approbation des travaux d'aménagement de la bibliothèque

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les membres du conseil sont tous présents, que des sujets peuvent être ajoutés à l'avis de convocation si tous les membres du conseil sont d'accord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2014-04-167

Dossier branchement du puits PE-2 : avenant #3 de BPR : rencontres et demandes explicatives pour le nouveau conseil

Considérant que le conseil désire obtenir des renseignements supplémentaires afin de prendre une décision éclairée;

Considérant que le premier mandat octroyé à BPR est terminé;

Considérant que des honoraires pour des rencontres et des travaux déjà réalisés s'élève à 2 686.57\$;

Considérant que le conseil désire obtenir les réponses aux questions suivantes :

1. Est-ce que la municipalité peut enlever l'automation sans nuire aux autres travaux nécessaires au branchement?

2. Dans le devis la section automation comprend telle seulement les travaux d'automation?
3. D'où provient l'installation de la ventilation dans le bâtiment? D'une norme au code national du bâtiment, des normes du travail ou de BPR?
4. L'installation pour la chloration à l'extérieure est-elle nécessaire? Si oui, selon quelle norme.
5. Est-ce que le changement de l'entrée électrique est nécessaire si l'automation est enlevée?

En conséquence, sur proposition du conseiller Marcel Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'avenant numéro 3 présenté par BPR qui comprend le 2 686.57\$ déjà engagé et la réponse aux questions posées précédemment qui seront facturées au taux horaire prévu au décret 1235-87 pour un maximum de 5 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Décision soumissions raccordement du puits PE-2

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

2014-04-168

Règlement numéro 2014-348 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal de Tingwick

ATTENDU QUE les pouvoirs accordés par le Code municipal du Québec, article 150;

ATTENDU QUE le conseil peut adopter un règlement pour prescrire la durée des périodes de questions, le moment où elles ont lieu et la procédure à suivre pour poser une question et le décorum lors des séances du conseil;

ATTENDU QUE un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Suzanne Forestier, à la séance régulière du 7 avril 2014;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de Tingwick adopte le Règlement #2014-348 concernant les périodes de questions lors des séances du conseil municipal et que ledit conseil ordonne et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les séances du conseil comprennent une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil. Cette période se tient à la fin de chaque séance.

ARTICLE 3

La période de question est d'une durée maximum de 15 minutes chacune, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée aux membres du conseil.

ARTICLE 4

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- S'identifier au préalable ;
- S'adresser au président de la séance;
- Ne poser qu'une seule question. Toutefois, toute personne pourra poser

une nouvelle question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de question;

- S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux.

ARTICLES 5

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de deux minutes pour poser une question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

ARTICLE 6

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.

ARTICLE 7

Seules les questions de nature publique seront permises, aucune opinion ne sera entendue durant cette période.

ARTICLE 8

Tout membre du public présent lors d'une séance du conseil doit s'abstenir de crier, de chahuter, de chanter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance.

ARTICLE 9

Tout membre du public présent lors d'une séance de conseil doit obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur adopté à cet effet par la Municipalité.

ARTICLE 11

Le présent entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

Les conseillers Gaston Simoneau et Guillaume Hinse votent contre le présent règlement.

2014-04-169

Règlement numéro 2014-351 modifiant le règlement numéro 2013-347 décrétant un emprunt de 425 000\$ pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance dans un bâtiment existant

Attendu que la Municipalité de Tingwick qu'il est nécessaire d'amender modifier le règlement #2013-347 afin d'y inclure une clause de taxation;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, Guillaume Hinse lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2014;

En conséquence, sur proposition du conseiller Guillaume Hinse, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Tingwick ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.1 suivant est ajouté au règlement #2013-347

«Article 5.1

Le cas échéant, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.»

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2014-04-170

Embauche d'un consultant pour la restructuration de l'administration

Considérant que le conseil désire restructurer l'administration;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaston Simoneau, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services de Consultation Formation recommandé par la Fédération Québécoise des municipalités au montant de 7 095\$ plus les taxes applicables pour 43 heures de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2014-04-171

Approbation des travaux d'aménagement de la bibliothèque

Il est proposé par le conseiller Marcel Langlois, appuyée par la conseillère Suzanne Forestier et résolu que la Municipalité de Tingwick octroie un maximum de 15 000\$ pour les travaux d'aménagement de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des citoyens posent des questions sur les sujets suivants : automation du branchement du puits PE-2, règlement sur la période de question, changement au règlement sur le CPE, travaux d'aménagement de la bibliothèque et consultant pour la restructuration de l'administration.

2014-04-172

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaston Simoneau, appuyé par le conseiller Marcel Langlois et résolu que la présente séance soit close. (16h55)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%

Chantale Ramsay
Directrice générale &
secrétaire-trésorière

Réal Fortin
maire

%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2014-04-167, 2014-04-169, 2014-04-170 et 2014-04-171.

**Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%